

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08/07/2020

Dossier complet le :

08/07/2020

N° d'enregistrement :

f09320p0163

1. Intitulé du projet

Construction du parking du Château - commune de Gilette

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Nice Côte d'Azur

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christian Estrosi, Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 0 1 9 5 0 0 1 1 5

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	- Création d'un parking d'une capacité de 100 unités ouvertes au public, situé route des Espauvettes à Gilette.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un parking de 100 places situé dans le lieu-dit de Saint-Pancrace, route des Espauvettes à Gilette.

Les particularités de ce projet sont les suivantes :

- 100 places de stationnement sur 2 niveaux,
- 1er niveau décaissé de 1 m par rapport à l'existant,
- circulation des véhicules à sens unique,
- circulation des personnes par des escaliers aux deux extrémités du bâtiment,
- 2ème niveau sans couverture avec pergola végétalisée,
- aménagement paysagé du soutènement du talus en gabion.

Il nécessite la mise en œuvre d'un soutènement des talus.

Le projet ne nécessite aucune démolition.

L'arbre présent à l'entrée du parking actuel sera dans la mesure du possible déplacé, sinon supprimé.

4.2 Objectifs du projet

Le village de Gilette est uniquement piéton, en dehors de sa traversée par la RM17. De plus, son caractère de village perchée et les ruines du château inscrites monument historique en font un lieu touristique connu et fréquenté. Ainsi, il est entouré de plusieurs petits parkings de plein air, permettant aux riverains comme aux touristes de se garer.

Cependant, des difficultés de stationnement sont récurrentes et le besoin en stationnement supplémentaire est avéré.

Le projet d'aménagement du parking du Château a pour objectif :

- de créer des places de stationnement nouvelles dans la commune de Gilette,
- d'augmenter la capacité d'accueil en stationnement de la commune,
- de faciliter l'accès piéton au Château et au centre village de Gilette depuis le parking.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une période d'environ 12 mois. Ils seront séquencés dans le temps afin de limiter les impacts sur l'environnement, les riverains et la circulation routière. Les principales phases d'intervention seront les suivantes :

1. Travaux de préparation et dégagement des emprises,
2. Terrassements généraux et murs de soutènements,
3. Réseaux,
4. Travaux de gros œuvre,
5. Traitements de surfaces, signalisation et espaces verts.

Les aménagements de voiries seront conduits selon des principes d'aménagement durable. Le guide "Chantier Vert" élaboré par la Métropole Nice Côte d'Azur sera observé durant toute la mise en œuvre de l'opération. Il est le prolongement naturel des efforts de qualité environnementale et de respect des principes du développement durable mis en place lors de la réalisation de travaux. Cette démarche volontaire vise d'une part à limiter les nuisances provoquées par un chantier sur les riverains, les ouvriers et l'environnement, et d'autre part à favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle. Cette démarche est issue de la volonté de MNCA d'être exemplaire et pilote en matière d'environnement et de développement durable. Ce guide vise à faciliter l'intégration, le suivi et l'évaluation des prescriptions environnementales dans les marchés de travaux.

Il comporte 8 engagements pour des chantiers à faible nuisance :

1. Assurer la bonne organisation du chantier / 2. Limiter les risques sur la santé du personnel / 3. Limiter les pollutions du milieu environnant / 4. Informer les riverains / 5. Informer le personnel du chantier / 6. Limiter les nuisances causées aux riverains / 7. Assurer la bonne gestion, la collecte et la valorisation des déchets / 8. Préserver le patrimoine culturel et naturel.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet permettra :

- de faciliter le stationnement sur la commune de Gilette,
- de faciliter l'accès piéton au centre de village et au Château à partir de ce parking.

Les eaux pluviales issues du projet seront rejetées dans le réseau public existant sous la route métropolitaine, la route des Espauvettes. Un bassin de rétention enterré est prévu sous l'emprise du bâtiment afin de réguler le débit rejeté, dans le respect du règlement d'assainissement de la Métropole Nice Côte d'Azur.

La création du parking n'implique aucun trafic supplémentaire mais permet de réguler le stationnement aux abords du village. Il pourra cependant également permettre de favoriser l'attractivité touristique du territoire.

Sur le plan paysager, le volume sera traité sur les 3 cotés visibles par des teintes au moins aussi foncée que la pierre calcaire locale et de la verdure qui se fondent discrètement dans le paysage :

- le projet sera en béton teinté dans la masse et ponctuellement en béton brut (garde-corps, rampes, mur de soutènement),
- la pergola sera en métal, de teinte foncée,
- le talus sera aménagé par des murs en gabion (pierre), complanté d'arbustes d'essences locales sur les restanques.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Nombre de places au sein du projet / nb places supplémentaires par rapport à l'existant	- 100 / 59
- Nombre de place PMR	- 2
- Nombre de niveaux	- 2
- Dimension des places de stationnement (Largeur x Longueur)	- 2.5 m x 5 m
- Dimension des places de stationnement PMR (Largeur x Longueur)	- 3.5 m x 5 m
- Emprise projet	~ 1200 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieudit Saint-Panrace
06830 Gilette

Département des Alpes-Maritimes
(06)
FRANCE

Coordonnées géographiques¹

Long. 07°09'47"E Lat. 43°51'03"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de la ZNIEFF de type 2 930020166 "Vallée de l'Esteron Oriental d'Aiglun à Gilette" (15 m au nord au plus proche).
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gilette appartient au "Parc Naturel Régional des Pré-Alpes d'Azur" - FR8000049.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gilette est couverte par le troisième Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE III) de la Métropole Nice Côte d'Azur approuvé en juillet 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet se situe dans le périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques 1910030332 "Château (ruines)". L'ABF, consulté sur le projet, a émis un avis favorable assorti de prescriptions prises en compte par MNCA.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : - Mouvements de terrain - approuvé le 17 juillet 2006 (le projet est concerné par une zone bleue éboulement par chute de blocs et/ou pierres et glissement de terrain et par une zone rouge R*), - Inondation Basse Vallée du Var - modifié et approuvé le 15 janvier 2014 (le projet n'est pas situé dans un secteur couvert par le PPR Inondation), - Feu de Forêt - prescrit le 16 janvier 2004 et actuellement en cours d'élaboration. PPRT : Néant
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 les plus proches sont: - Directive Oiseaux Basse Vallée du Var (FR9312025), située à environ 2.5 km à l'est du projet, au plus proche. - Directive Habitat Gorges de la Vésubie et du Var - Mont Vial - Mont Férier (FR9301564), située à environ 2.5 km au nord-est du projet, au plus proche.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un terrassement sera réalisé pour l'implantation du niveau bas du parking, avec un décaissé de 1 m par rapport à l'existant. Ainsi, environ 2 000 m ³ de déblais seront produits en excédent et seront évacués vers une filière appropriée (décharge autorisée agréé ou réutilisation sur un chantier à proximité), dans le respect de la charte Chantier Vert de la Métropole Nice Côte d'Azur.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la topographie et de l'équilibre avec les matériaux excédentaires, le déficit en matériaux sera négligeable. Tous les remblais à réaliser seront exécutés avec des terres provenant des fouilles et seuls des matériaux utiles aux traitements de surface (chaussée) et aux ouvrages (murs de soutènements...) seront utiles. Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables et de favoriser l'utilisation de matériaux locaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe à l'emplacement du parking existant et constitue donc une zone déjà anthropisée et imperméabilisée. Les formations végétales environnantes au projet traduisent cet impact de l'homme : la végétation présente sur les talus est fortement anthropisée et entretenue et ne représente donc pas d'espèces remarquables ou patrimoniales. Le projet ne prévoit pas la modification des formations végétales attenantes au parking : seul un arbre en entrée de parking devra être si possible déplacé, sinon abattu.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet se situe à l'emplacement d'un parking de plain-pied existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seul le risque mouvement de terrain concerne le projet : zone bleue G-EB (Glissement et Éboulement par chute de blocs et/ou de pierres) et zone rouge R* du PPR MvT. La conception du projet prend en compte cette contrainte et le règlement du PPR. Une attention particulière est portée au maintien de la stabilité des sols, en lien avec le risque de glissement, via notamment un mur de soutènement, un bassin de rétention et le rejet des eaux pluviales dans le réseau existant. L'ensemble des ouvrages a été calculé et calibré afin de sécuriser l'ouvrage et ses abords, sur la base de l'étude géotechnique G2 phase AVP réalisée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux engendreront des déplacements dus à la circulation des camions et engins de chantier. En phase d'exploitation, le projet engendrera des déplacements motorisés induits par les véhicules stationnant sur le parking. Le site est toutefois déjà concerné par les déplacements liés à la circulation sur les voiries à proximité et au fonctionnement du parking existant. L'augmentation du nombre de places correspond à un besoin présent et permettra d'offrir de meilleures conditions de stationnement. L'évolution des déplacements ne sera ainsi pas significative.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux généreront du bruit dû à la circulation des camions et engins de chantier. En phase d'exploitation, les déplacements motorisés suscités généreront du bruit. Le site est toutefois déjà concerné par les nuisances sonores liées à la circulation sur les voiries à proximité et au fonctionnement du parking existant. L'évolution des déplacements et des nuisances sonores induites ne sera pas significative.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la circulation routière est source de nuisances olfactives dans le périmètre du projet. Compte tenu du maintien du niveau de trafics attendus les gênes olfactives occasionnées seront négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux de terrassements généraux sont susceptibles de créer des vibrations. Au vu de sa localisation, les émissions engendrées ne devraient pas être significatives pour les riverains.</p> <p>En phase exploitation, le projet ne créera pas de vibrations notables.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, le parking recevra un éclairage public moderne et dimensionné de manière à concentrer l'éclairage sur l'infrastructure et limiter la pollution lumineuse induite.</p> <p>Le site est déjà concerné par les émissions lumineuses issues de la circulation routière sur l'allée Joseph Ferran et la M17, de l'éclairage public au niveau du parking existant et des éclairages individuels des maisons environnantes.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux engendreront des rejets dans l'air dûs à la circulation des camions et engins de chantier.</p> <p>En phase d'exploitation, les déplacements motorisés suscités engendreront des rejets dans l'air. Le site est toutefois déjà concerné par la pollution de l'air liée à la circulation sur les voiries à proximité et au fonctionnement du parking existant. L'évolution des déplacements et des rejets dans l'air induits ne sera pas significative.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un système d'assainissement pluvial sera mis en œuvre en phase travaux comme en phase exploitation afin de collecter les eaux de ruissellement et les rejeter hors des zones soumises au risque de mouvement de terrain, via le réseau d'Eaux Pluviales existant sur la commune.</p> <p>L'imperméabilisation du sol n'augmentera pas, l'ouvrage étant réalisé sur une surface déjà imperméabilisée. Un bassin de rétention des eaux pluviales enterré sera mis en place, dans le respect du règlement d'assainissement métropolitain, avec rejet dans le réseau EP existant sous voirie.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire.</p> <p>En phase exploitation, le projet n'engendrera pas de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situant en périmètre des abords du monument historique "Château (ruines)", l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France a été préalablement recueilli. Afin d'intégrer de manière qualitative le projet dans le paysage des abords, le béton sera brut de décoffrage ou teinté dans la masse, des arbustes d'essences locales seront plantés sur les restanques en gabions et la pergola végétalisée comprendra des éléments métalliques ou en bois de teinte foncée ou galvanisée, selon les prescriptions de l'ABF.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur l'emplacement du parking existant et ne modifie donc aucune activité humaine.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La principale mesure mise en œuvre dans le cadre du projet concerne l'application de la charte Chantier Vert de la Métropole Nice Côte d'Azur en phase chantier : système d'assainissement provisoire, limitation des émissions de poussières, gestion et stockage des déchets induits par les travaux, organisation optimale du chantier afin de limiter son impact sur les populations riveraines, planification des travaux en fonction des enjeux naturalistes ...

En phase d'exploitation, la création d'un parking offrant 100 unités de stationnement facilitera le stationnement des riverains et l'accès piéton au centre du village et au Château.

Concernant le patrimoine naturel, le site du projet est déjà fortement imperméabilisé et anthropisé. Excepté le déplacement d'un arbre en entrée de parking, les formations végétales (arbres et talus attenants au parking) seront conservées.

Le traitement paysager du parking prend en compte les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France afin d'assurer l'intégration du projet dans le paysage des abords : plantations d'arbustes d'essences locales sur les restanques en gabions, végétalisation de la pergola qui sera de teinte foncée et béton respectant les couleurs locales.

Le projet intègre un bassin de rétention d'environ 100 m³, avec un ajustage de régulation du débit de 4 L/s.

Les prescriptions résultant de l'étude G2 AVP ont été intégrés à la conception du projet, afin de prendre en compte le risque mouvement de terrain.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale :

- impact positifs en terme de stationnement dans la commune de Gilette,
- prise en compte du risque de mouvement de terrain, via une étude géotechnique G2,
- gestion appropriée des eaux pluviales,
- insertion paysagère soignée prévue (végétalisation des restanques, pergola végétalisée),
- accord de l'Architecte des Bâtiments de France déjà obtenu et ses préconisations prises en compte dans la conception du projet,
- absence d'impacts sur le milieu naturel,
- impacts essentiellement en phase chantier et pris en compte par l'application de la charte Chantier Vert de MNCA.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Nice le 07 JUIL. 2020

Signature

P/ Le chef du Service INFRASTRUCTURES
Marie Hélène LOTA VIDONNE
p.o. [signature]